

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE - ANNEE 2023

Ce dossier doit être dûment rempli (recto/verso) et envoyé au :
Service du Domaine Communal – Commerce – Halles & Marchés
Foyer Sainte Dévote - 3, Rue Philibert Florence – 3^{ème} étage
Tél. : 93.15.22.54 ou 93.15.22.88 - Mail : dcommunal@mairie.mc

Réservé à l'Administration :

Reçu le .. / .. / 20..

Toute demande d'autorisation d'occupation privative de la voie publique doit être accompagnée des documents suivants :

- d'un extrait du Registre du Commerce et de l'Industrie **de moins de 3 mois.**
- Pour toute nouvelle demande ou modification : plan de masse actualisé, des coupes longitudinales et transversales ainsi qu'un descriptif détaillé des matériaux et matériels.

1^{ère} DEMANDE

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

RENOUVELLEMENT (*Identique à l'année précédente*)

MODIFICATION

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ENSEIGNE(S) DE L'ÉTABLISSEMENT	
Adresse de l'Etablissement	
Adresse de Facturation (si différente uniquement)	
EXPLOITANT	Société : Nom / Prénom (gérant ou personne physique) :
CONTACTS	Tél (fixe) : / Tél (Portable) : Adresse mail : @

DÉTAILS DE LA SURFACE

TYPE DE TERRASSE : Simple Avec emprise Sous forme d'avancée bâtie

SURFACE TOTALE SOUHAITÉE : m²

DIMENSION (Longueur x Largeur) :

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LAISSER LE MATERIEL SUR PLACE A LA FERMETURE :

(sous réserve d'acceptation du Service du Domaine Communal)

Oui

Non

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

Je soussigné(e) , auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui précèdent.

De plus, je m'engage :

- A respecter les dimensions qui me seront autorisées,
- A me conformer à la réglementation en vigueur (cf. "Chartes des Terrasses & Mobiliers Commerciaux" par quartier, éditées par la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité),
→ **Disponibles en téléchargement sur www.gouv.mc**
- A me conformer à l'Arrêté Municipal n° 2014-3161 du 9 octobre 2014 portant règlement d'occupation du domaine public communal, de la voie publique et de ses dépendances,
→ **Disponible en téléchargement sur www.journaldemonaco.gouv.mc**
- A m'acquitter de la redevance correspondante,
- A supprimer cette installation lorsque la Mairie le jugera utile.

Le dépôt de la présente demande n'autorise en aucun cas le demandeur à occuper le domaine public préalablement à la délivrance de l'autorisation municipale.

Lu et approuvé, le

CACHET

SIGNATURE